



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 28 mars 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoqué le 14 mars 2024 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence de Madame Sandrine DETURCHE, Maire.

Présents : Sandrine DETURCHE, Lionel DUJOUX, Julie ROULLARD-NOUGARET, Céline DETURCHE, Marie-Bernadette BASTARD MADER, Hakim GHEMMOUR, Christelle PORTIER, Christelle BOUDAMOZ, Ana Maria MARTIN GRILLET, Joël DEMIERRE, Martine DONNA.

Absents : Muriel ARTIQUE, Johann MATHIEU, Thierry ROULLARD, Jean-Claude CONSTANTIN.

Muriel ARTIQUE a donné procuration à Christelle PORTIER  
Thierry ROULLARD a donné procuration à Ana Maria MARTIN GRILLET

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de Votants : 13 (dont 2 procurations)

Secrétaire de séance : Julie ROULLARD NOUGARET

**N° 2024-06 : AFFECTATION DES RESULTATS**

Madame Céline DETURCHE, Adjointe aux finances, expose au Conseil Municipal, Au vu des dépenses engagées mais non réalisées par rapport au budget 2023, les résultats au 31 décembre 2023, approuvés par Madame la Trésorière Principale, présentent les soldes suivants :

- Section de fonctionnement :  
➤ Excédent de 791 783.54 €  
Dont un report de l'année antérieure de 457 538.04 €

Section d'investissement :  
➤ Déficit de 189 408.08 €  
Dont un déficit de l'année antérieure de 144 638.23 €

Le montant des restes à réaliser s'élèvent à :  
- 314 135.18 euros en dépenses d'investissement  
- 126 084.60 euros en recette d'investissement  
Soit un déficit de 188 050.58 euros

Madame Céline DETURCHE propose la reprise des résultats de clôture 2023 au budget primitif 2024 de la façon suivante :

- Excédents de fonctionnement 2023 :
  - Affectation en recette de fonctionnement au compte 002 : **414 324.88 €**
- Déficit d'investissement 2023 :
  - Affectation eu dépense d'investissement au compte 001 : **189 408.08 €**
  - Affectation en recette d'investissement au compte 1068 : **377 458.66 €**

Après avoir entendu l'exposé  
Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la reprise des résultats de clôture 2023 au budget primitif 2024

Certifié exact  
Le secrétaire de séance  
Julie ROULLARD NOUGARET



Massongy, le 29 mars 2024

Le Maire,  
Sandrine DETURCHE

